

Séance du 2 octobre 2025

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

Arrêté communal d'imposition pour l'année 2026 (2025/P29)

Rapport lu par M. Victor Marinelli

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 29/2025, du 4 septembre 2025, concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2026,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2026, selon projet joint au préavis municipal N° 29/2025 et de le soumettre à la ratification de la Cheffe du département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH) en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2026.

Ainsi délibéré en séance du **2 octobre 2025**.

Adopté à une large majorité (un avis contraire et deux abstentions).

Pour extrait conforme le 3 octobre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Marion Houriet
Présidente



Carole Dind
Secrétaire

